



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 24 septembre 2013
18 heures 30

NB/MG

N° 001588

Service des
Associations -
Subvention
exceptionnelle au
profit du Sou des
Ecoles Laïques

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, Mme Corinne PAIOCCHI

ONT DONNE PROCURATION : M. Pierre BOYER donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Hélène MARTINEZ, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Aurore SALETTI, M. Etienne FOURQUET donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Pierre STOUVENEL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Christian PANOT

ABSENTS : Mme Amina ELKHATTABI

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Lors du vote du budget de la commune en date du 9 avril 2013, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal quant à sa volonté de soutenir les actions de l'association « Le Sou des Ecoles laïques » en lui attribuant une aide globalisée en fonctionnement. Lors de ce vote, il a été approuvé le versement d'une subvention pour l'année 2013 d'un montant de 46 000€

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le montant annuel de la subvention de fonctionnement est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal, assortie d'une convention d'objectif pluriannuelle, approuvée par la délibération AS/AS n° 1522 du 14 mai 2013.

Monsieur le Maire précise que par ces actions, la ville s'engage également à apporter son soutien financier aux projets proposés par l'association s'inscrivant dans les objectifs des politiques publiques mises en œuvre par la ville d'Apt.

Dans cette optique, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord de principe a été convenu avec l'association « Le Sou des Ecoles Laïques » par lequel la commune s'engage à financer à hauteur de 50 % le voyage des classes transplantées de Saint Exupéry à BOUSSU HORNU.

Le coût total du voyage s'élève à 12567.69 Euros. Une première participation financière de la ville de 4550 Euros a déjà été versée au titre des frais de transport. Le détail des dépenses liées à ce voyage est annexé à la présente délibération.

Afin de financer, comme convenu, le voyage à hauteur de 50 %, Monsieur le Maire propose

aux membres du Conseil Municipal, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1733 Euros au « Sou des Ecoles Laïques »,

**LE CONSEIL
A LA MAJORITE QUALIFIEE**

AUTORISE, Monsieur le Maire à verser une subvention de 1733 Euros à l'association « Le Sou des Ecoles Laïques » afin de participer à hauteur de 50% au voyage des classes transplantées de Saint Exupéry à BOUSSU HORNU.

DIT, que cette somme est prévue au budget de la commune, chapitre 65, article 6574.

MANDE, Monsieur le Maire à signer tous les documents venant en application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**